

Carte marine

Terre

- CG Sémaphore
- Cheminée
- Moulin
- Eglise
- Tour
- Château d'eau

Estran

- Phare
- Carburant
- Port de plaisance
- Port de pêche
- Pêche interdite
- Mouillage Autorisé
- Mouillage Interdit

Sondes positives

- R Bâbord
- G Tribord
- BRB Danger isolé
- Y Marque spéciale
- RW Eaux saines
- BY Nord
- YB Sud
- YBY Ouest
- BYB Est

Rochers

- Rochers découvrants
- Rochers isolée
- Rochers à fleur d'eau
- Rochers submergée

Sondes

- Sonde positive
- Ligne de sonde Isobathe
- Epaves
- Wk

Mémento Pocket

Permis Côtier

Permis plaisance «option côtière» obligatoire pour piloter un bateau de plaisance à moteur > 6 Cv jusqu'à 6 milles d'un abri



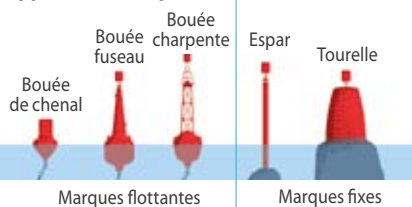
Révissez avec la collection **MonPermisBateau.com**



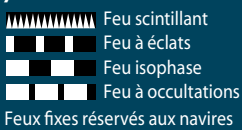
Reproduction interdite - Tous droits réservés - www.monpermisbateau.com - 2010

Balisage

Type de marques



Rythme des feux



sur carte marine



Balisage des plages

AUTORISÉ **INTERDIT**

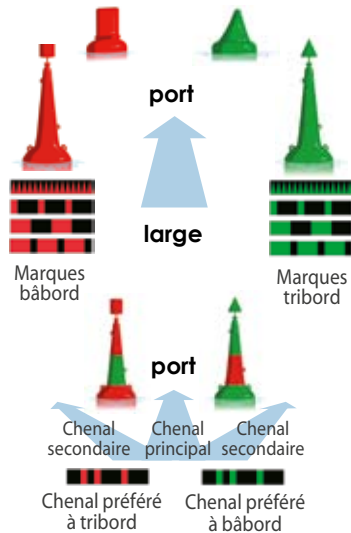
rivage

- Embarcation de sport ou de plaisance
- Navire à moteur
- Baignade
- Véhicule Nautique à Moteur
- Bassin de vitesse
- Vitesse limitée

large

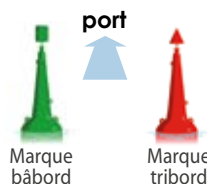
- Zone de baignade (interdite aux bateaux à moteur)
- Limite des 300 mètres (vitesse limitée à 5 nœuds)

Marques latérales Région "A"

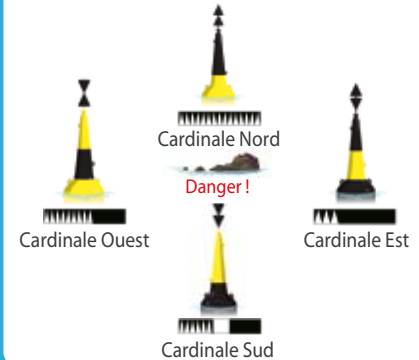


Région "B"

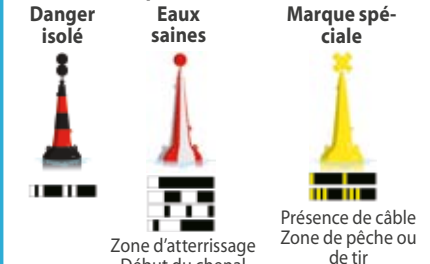
Antilles, Guyane, etc.



Marques cardinales



Autres marques



Dangers nouveaux



Il est interdit de s'amarrer sur une balise !

Signaux

Signaux portuaires

Passage interdit

Passage à sens unique

Danger grave

Attendre Feux fixes ou à occultations lentes

Passer

Passage à double sens

Attendre instructions

Possibilité de passer hors chenal (signalé par le feu jaune)

Plongée sous-marine

Passer à plus de 100 mètres de ces signaux

alpha

de nuit

Signaux de détresse

- Feu rouge automatique à main
- Fusée à parachute
- Fumigène orange
- MAYDAY sur VHF canal 16 (196 depuis un tél.portable)
- Battements de bras
- Son continu (corne de brume, sifflet, etc.)
- SOS en morse (···-····)

L'assistance à un navire ayant émis un signal de détresse est obligatoire dans la mesure où vous ne mettez pas en danger votre vie et celle de votre équipage.

VHF radiotéléphonie

	Signal	Catégorie	Exemple
Détresse	MAYDAY	Danger grave et imminent	Homme à la mer, chavirage
Urgence	PAN PAN	Sécurité du navire - personne	Blessé, remorquage
Sécurité	SECURITE	Sécurité de la navigation	Météo, épaves

appel
message

MAYDAY MAYDAY MAYDAY
ICI
Calypso, Calypso, Calypso,
FX FA (indicatif d'appel)

MAYDAY, Calypso, FX FA
Position du navire
Nature de la détresse
Type d'assistance requise
Nombre de personnes à bord



Affectation des voies
détresse/urgence/sécurité : 16
navire-navire : 6,8, 72 et 77

Communication de détresse

Lexique

Voie d'eau	Flooding
Avarie	Damage
Echouement	Grounding
A la dérive	Adrift
Homme à la mer	Man overboard
Chavirage	Capsizing
Attention !	Warning !
Avis de coup de vent	Gale warning
Tirant d'eau	Draft
Port d'escale	Port of call

Alphabet Phonétique International

A	Alfa	N	November
B	Bravo	O	Oscar
C	Charlie	P	Papa
D	Delta	Q	Quebec
E	Echo	R	Roméo
F	Foxtrot	S	Sierra
G	Golf	T	Tango
H	Hotel	U	Uniform
I	India	V	Victor
J	Juliett	W	Whiskey
K	Kilo	X	X-ray
L	Lima	Y	Yankee
M	Mike	Z	Zulu

Signaux et informations météo

Anticyclone : hautes pressions

Dépression : basses pressions (< 1013 hpa)

Brise thermique : formée par la différence de température. De jour vers la terre, de nuit vers la mer

Grain : fortes rafales de vent mêlées de pluie (visibilité réduite)

Mouton : crête de vagues écumeuses

Vagues et houle sont deux composantes différentes.

La variété des vents est différente en atlantique/manche (Surroît, Noroît, etc.) et en méditerranée (Mistral, Tramontane, Marin, Libeccio, Sirocco, etc.)

BMS (Bulletin Météo Spécial) sur le 16 à partir de Force 7

Coup de vent

Sur sémaphore ou capitainerie

Grand frais

Echelle Beaufort

Force 7 : Grand frais
Force 8 : Coup de vent
Force 9 : Fort coup de vent
Force 10 : Tempête

Etat de la mer

Peu agitée
Agitée
Forte
Très forte

Hauteur des vagues

de 0,5 à 1,25 m
de 1,25 à 2,50 m
de 2,50 à 4 m
de 4 à 6 m

Feux et marques des navires Règles de barre et de route

Feux de route d'un navire à moteur - Aucune marque de jour



	secteur	portée	couleur(s)
de tête de mât	225°	2 milles	blanc
de côté	112,5°	1 mille	rouge et vert
de poupe	135°	2 milles	blanc

Vus par l'avant

- 7 m

- 7 noeuds

1 feu sur 360°

- 20 m

- 50 m

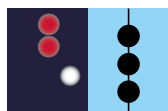
+50 m

1 deuxième feu de tête de mât à l'avant

Au mouillage



Echoué



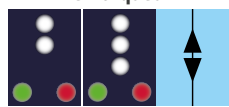
Le feu blanc à l'avant est visible sur 360°

Un 2ème feu blanc à l'arrière si + 50m

Bateau pilote



Remorqueur



avec remorqueur de -200m +200m

+ feu de poupe jaune sur blanc

Veille visuelle et auditive : obligatoire de jour comme de nuit

- Navire à relèvement ou gisement constant : **risque de collision**
- Adapter sa vitesse aux conditions (par ex. visibilité réduite)

Croisements

- Un navire à moteur doit s'écarter de la route des navires privilégiés (voir hiérarchie ci-dessous)
- Routes directement opposées : deux navires à moteur doivent venir sur tribord pour se croiser bâbord sur bâbord
- Routes convergentes : celui qui voit l'autre sur tribord doit manoeuvrer

Navire rattrapant

C'est au navire rattrapant de manoeuvrer (secteur du feu de poupe).

Chenal étroit et dispositif de séparation de trafic

- Ne pas gêner les grands navires qui suivent la voie de circulation
- Traverser le plus perpendiculairement possible
- Dans un chenal étroit, chacun doit tenir sa droite

Passage aux écluses (sassement)

- Respecter les consignes et ordres des éclusiers
- Amarrer le bateau et surveiller la longueur des amarres
- Ne pas utiliser les moteurs une fois amarré

Navires privilégiés Vus par l'avant



1 Non maître de sa manoeuvre
Pas de feu blanc de tête de mât



2 A capacité de manoeuvre restreinte



3 Handicapé par son tirant d'eau



4 En action de pêche
Chalutier Autre



5 Voilier
Marque de jour si voile et moteur

Navire à moteur

+ PRIVILÉGIÉS



- PRIVILÉGIÉS

Signaux sonores

Manœuvre

bâbord tribord

arrière

Dépassement

sur bâbord accord

sur tribord

Avertissement

● ● ● ● ● J'ai des doutes sur vos intentions

■ J'approche d'un coude

Brume / visibilité réduite
Navire à moteur faisant route (signal répété toutes les 2 mn)

■ avec erre

■ ■ ■ stoppé sans erre

■ ● ● privilégié / remorqueur

■ ● ● ● remorqué

● ● ● ● Navire pilote

Navire mouillé

Navire échoué

Protection de l'environnement

- Déposer les déchets ménagers dans les containers et les déchets toxiques à la déchetterie portuaire
- Utiliser des zones de carénage adaptées
- Ne pas utiliser des produits agressifs pour le nettoyage/ carénage/peinture du bateau.
- Ne pas utiliser les sanitaires du bateau au port.



Mouillage

- Respecter les zones de mouillage
- S'informer de la nature des fonds
- Mouiller la longueur nécessaire
- Rincer la ligne de mouillage

La mer est un milieu vivant et fragile et c'est aussi une ressource précieuse.

Réglementations diverses

Véhicules Nautiques à Moteur (VNM)

scooter des mers, jet ski, etc.

Restriction : Navigation diurne uniquement, jusqu'à 2 milles d'un abri

A embarquer : Matériel de sécurité basique (voir au dos)



Ski nautique

Restrictions : 2 personnes à bord du bateau (sauf moniteur F.F.S.N)

Interdictions : zone de baignades et à vitesse limitée

Engin tracté : Flamme orange à l'arrière du bateau, filin flottant et gilets de couleur vive, le bateau doit pouvoir embarquer tout le monde



Pêche de loisir

Se renseigner sur la réglementation locale aux Affaires Maritimes. (espèces, tailles, etc.)

Respecter les tailles autorisées

Ne pas vendre le produit de la pêche

2 casiers maximum par bateau

Pêche sous-marine

Age minimum : 16 ans

Restrictions : de jour uniquement et sans équipement respiratoire. Ne pas s'approcher à moins de 100 m d'un navire.

Responsabilité du chef de bord

Le chef de bord exerce les fonctions de capitaine du navire. Ce n'est pas automatiquement le propriétaire ou le locataire. Il doit entre autres :

- S'informer des conditions météo
- Assurer la sécurité du navire et de l'équipage
- Embarquer le matériel de sécurité adapté
- Respecter les règles et la législation
- Assurer ou faire assurer la veille
- Remplir le livre de bord



Matériel d'armement et de sécurité

Hauturier au-delà de 6 milles d'un abri

Côtier jusqu'à 6 milles d'un abri

Basique jusqu'à 2 milles d'un abri

- Gilet de sauvetage ou brassière (par personne embarquée)
- Moyen de repérage lumineux (Lampe, Projecteur, etc.)
- Dispositif d'assèchement fixe ou mobile (sauf navires auto-videurs)
- Moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau
- Dispositif coupe-circuit en cas d'éjection du pilote (hors bord)
- Dispositif de lutte contre l'incendie (sauf VNM)
- Dispositif de remorquage
- Ligne de mouillage ou ancre flottante (sauf embarcations de capacité < 5 adultes)
- Pavillon national

- 3 feux rouges automatiques à main
- Miroir de signalisation
- Moyen de signalisation sonore
- Dispositif de repérage et assistance d'une personne tombée à l'eau (sauf embarcations de capacité < 5 adultes et tous pneumatiques)
- Compas magnétique
- Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)
- Document de synthèse du balisage
- Carte(s) de navigation

- Un harnais par personne à bord d'un voilier (un par navire à moteur)
- Radeau(x) de survie ou annexe(s) de sauvetage
- 3 fusées à parachute + 2 fumigènes flottants (ou radio VHF/ASN)
- Matériel pour faire le point, tracer et suivre une route
- Dispositif de réception des prévisions météorologiques
- Livre des feux tenu à jour
- Annuaire des marées (sauf en Méditerranée)
- Journal de bord
- Trousse de secours

Catégories de conception	Force du vent	Hauteur des vagues
Cat. A	> 8 beaufort	> 4 m
Cat. B	≤ 8 beaufort	≤ 4 m
Cat. C	≤ 6 beaufort	≤ 2 m
Cat. D	≤ 4 beaufort	≤ 0,5 m

1 mille = 1852 m

1 nœud = 1 mille à l'heure

abri : tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité

Documents

- **Carte de circulation :** navire inférieur ou égal à 7 m
- **Titre de navigation et Acte de francisation :** navire supérieur ou égal à 7 m (ou inférieur ou égal à 7 m et plus de 22CV fiscaux)
- **Permis Plaisance** correspondant / **licence et CRR** si VHF

Autonomie de carburant

Prévoir une marge de sécurité de 30%

Le vent, les vagues et les courants contraires augmentent la consommation.